PSUC Section Canoë Kayak

ANNEXES DU REGLEMENT PSUC CK

ANNEXE 1 – Cotisations 2023/2024

Adhésion PSUC CK 2023-2024	Nouvelle adhésion prise avant le 31 décembre 2023					Renouvellement pris dès septembre 2023					Nouvelle adhésion prise après le 1er janvier 2024				
	FFCK	PSUC	Section CK		Total	FFCK	PSUC	Section CK		Total	FFCK	PSUC	Section CK		Total
			Forfait	Réduc. Compet.				Forfait	Réduc. Compet.				Forfait	Réduc. Compet.	
Licence FFCK	Sept 2023 à Déc 2024					Jan 2024 à Déc 2024					Jan 2024 à Déc 2024				
Adulte Loisir	76,00 €	36,00 €	80,00 €		**192,00 €**	56,00 €	36,00 €	40,00 €		**132,00 €**	56,00 €	36,00 €	80,00 €		**172,00 €**
Adulte compétition	84,00 €	36,00 €	80,00 €	-8,00 €	**192,00 €**	64,00 €	36,00 €	40,00 €	-8,00 €	**132,00 €**	64,00 €	36,00 €	80,00 €	-8,00 €	**172,00 €**
Jeune (moins de 18 ans) Loisir	32,00 €	36,00 €	40,00 €		**108,00 €**	22,00 €	36,00 €	20,00 €		**78,00 €**	22,00 €	36,00 €	40,00 €		**98,00 €**
Jeune (moins de 18 ans) Compétition	52,00 €	36,00 €	40,00 €	-20,00 €	**108,00 €**	42,00 €	36,00 €	20,00 €		**98,00 €**	42,00 €	36,00 €	40,00 €	-20,00 €	**98,00 €**
Adhérent SUAPS Loisir	76,00 €				**76,00 €**	56,00 €				**56,00 €**	56,00 €				**56,00 €**
Adhérent SUAPS Compétition	84,00 €				**84,00 €**	64,00 €				**64,00 €**	64,00 €				**64,00 €**
Etudiant Loisir	76,00 €	36,00 €	40,00 €		**152,00 €**	56,00 €	36,00 €	20,00 €		**112,00 €**	56,00 €	36,00 €	40,00 €		**132,00 €**
Etudiant Compétition	84,00 €	36,00 €	40,00 €	-8,00 €	**152,00 €**	64,00 €	36,00 €	20,00 €	-8,00 €	**112,00 €**	64,00 €	36,00 €	40,00 €	-8,00 €	**132,00 €**

ANNEXE 2 – Forfait annuel ou location bateau, pagaie, jupe

Les grands principes de notre règlement sont conservés. Ce qui suit y est adjoint. Cela s'applique à partir du 01/01/2019. Les cotisations 2018/2019 ne sont pas impactées. Celles de 2019/2020 le seront.
Le règlement de notre club doit être appliqué et respecté avec plus de rigueur.

Notre club met à disposition des nouveaux adhérents le matériel nécessaire à leur initiation durant leur première année d'adhésion. Les années suivantes, comme pour les anciens adhérents, s'ils n'ont pas acquis leur matériel ils devront, en plus de la cotisation annuelle, s'acquitter d'un forfait annuel pour utiliser le matériel du club ou le louer.

Gilet, casque, corde de sécurité qui sont des équipements de sécurités sont à dispositions des adhérents qui n'en ont pas.

Bateau, pagaie, jupe sont utilisables par les adhérents selon les conditions suivantes :

Le matériel utilisé pour l'initiation, le perfectionnement ou l'entrainement de kayak polo à la piscine d'Orsay, sur les bassins de Corbeil, de Cergy et de Vaires n'est pas soumis à supplément de cotisation ou de location.

Le matériel du club peut être utilisé moyennant un coût tel que décrit dans le tableau suivant :

Adhésion PSUC CK	Location (*)	Forfait annuel		
		Forfait jupe + pagaie	Forfait bateau	Forfait complet
1ère année	-	-	-	-
2ème année	-	30€	-	30€
3ème année	10€/j	30€	100€	130€
Années suivantes	10€/j	30€	100€	130€

Ceci s'applique pour les sorties en rivières, en mer, les rencontres et compétitions de kayak polo.

Lors d'une sortie mer, si le matériel du club est insuffisant et qu'il est nécessaire de louer du matériel supplémentaire, les coûts seront équitablement répartis entre les utilisateurs.

Le forfait est à payer avec l'adhésion annuelle, au plus tard le 31 décembre de l'année qui précède.
Pas de remboursement de forfait en cas de matériels achetés par l'adhérent durant l'année de cotisation.
La location est à payer avant la sortie au responsable de la sortie et à renseigner sur le cahier prévu à cet effet déposé au club.
(*) Contenu de la location : un bateau + une jupe + une pagaie
Tout matériel perdu ou cassé devra être remboursé, remplacé ou réparé par celui qui l'aura emprunté.

ANNEXE 3 – Tarifs déplacement

Les règles d'application de ces montants sont décrites dans le Règlement général du PSUC CK
Les tarifs sont susceptibles d'évoluer en cours de saison en fonction des tarifs du gasoil et de l'équilibre du compte bancaire du camion.

Tarifs au Km	
0,060€ *	Par personne transportée dans un camion PSUC ou dans une voiture personnelle si elle est considérée comme « voiture club » le temps d'une sortie
0,010€ *	Par bateau transporté par le camion PSUC ou sur une voiture personnelle considérée comme « voiture club » si le propriétaire/utilisateur ne se trouve ni dans le camion ni dans une voiture club.

(*) Les Km comptabilisés inclus aussi les navettes.

Règles applicables aux tarifs au Km :

Nombre minimum de passager en deçà duquel le camion ne peut pas partir :	3
Le tarif par personne du km camion est établi avec un minimum de passager : Si ce nombre n'est pas atteint, les personnes transportées devront se répartir le montant du ou des personnes manquantes pour atteindre ce chiffre.	6

Tarifs forfaitaires	
5€	Par personne transportée dans un camion PSUC ou dans une voiture personnelle si elle est considérée comme « voiture club » le temps de la sortie, pour un déplacement Aller/Retour à Corbeil-Essonne ou à Créteil.
10€	Par personne transportée dans un camion PSUC ou dans une voiture personnelle si elle est considérée comme « voiture club » le temps de la sortie, pour un déplacement Aller/Retour à Cergy-Pontoise ou Vaires sur Marne
1€	Par bateau transporté par un véhicule du club (camion ou voiture) si son utilisateur n'est pas dans un véhicule club, pour un transport Aller/Retour à Corbeil-Essonne ou à Créteil.
2€	Par bateau transporté par un véhicule du club (camion ou voiture) si son utilisateur n'est pas dans un véhicule club, pour un transport Aller/Retour à Cergy-Pontoise ou Vaires sur Marne.

Règles applicables aux tarifs forfaitaires:

Nombre de personne minimal dans le camion pour une sortie	3

Indemnisation d'un propriétaire mettant son véhicule personnel à disposition du club pour une sortie club.

Véhicule personnel pouvant transporter	Tarif remboursement au Km
De 1 à 2 passagers (en plus du conducteur)	3 x nb km parcourus x 0,075€/km (*)
De 1 à 4 passagers (en plus du conducteur)	4 x nb km parcourus x 0,075€/km (*)

(*) : Le propriétaire comme tous les passagers du véhicule personnel devront régler le même tarif que ceux transportés dans le camion PSUC, voir tarifs camion au début de l'Annexe 3

ANNEXE 4 – Responsables

Membres du bureau du PSUC CK
Président : Jean-François JARNO
Trésorier : Sylvain DELAGE
Secrétaire : Jean-Paul MOREL
Relations PSUC : Claude DEPRUN
Responsable kayak polo : Thierry LABBE
Responsable kayak mer : Jean-Paul MOREL
Responsable rivière : Jean-François JARNO
Membre bureau : Dahmani HAKIMI
Membre bureau : Xavier MELLAC
Responsable site WEB : Christophe LEMONNIER

Moniteurs
Florent BARDOLLE
Claude DEPRUN
Dahmani HAKIMI
Jean-François JARNO
Thierry LABBE
Jérôme MAINGUY
Yves MELLAC
Jean-Paul MOREL
Alain VAISY

Aspirant Moniteur
Mathias GUGLIELMI
Romain LABBE

PARIS * SUD UNIVERSITÉ CLUB
Université Paris-Sud / Bât.304 / 91405 ORSAY CEDEX / ☎ 01.69.41.76.77

CONTRAT DE LOCATION

D'UN KAYAK POLO

Établi entre les soussignés :

- **Le club PSUC CK Orsay,** dénommé ci-après PSUC CK**,**

situé Université Paris Sud Bâtiment 304 - 91405 Orsay, représenté par **Monsieur / Madame** **……..**, agissant en qualité de responsable de polo d'une part,

Et

- **L'adhérent du PSUC CK** dénommé ci-après l'Adhérent loueur, représenté par **Monsieur / Madame ……..**

Article 1 : Objet du contrat de location

Le présent contrat précise les modalités de location d'un kayak polo entre le PSUC CK et l'Adhérent loueur du club.

Article 2 : Kayak loué

Le PSUC CK loue à l'Adhérent loueur le matériel désigné ci-dessous :

Matériel	Quantité	Marque	Modèle	N° série	Couleur	Etat / Commentaire
Kayak polo	1	ADRIO	Dinamic Kevlar/carbone Qualité 1	B110x	Blanc	Etat : Occasion mais sans casse ni choc

Article 3 : Durée de location

Le PSUC CK loue le kayak décrit dans l'article 2 pour une durée de 1 an, renouvelable aux conditions des articles 4 et 5.
Sauf conditions des articles 4 et 5 non respectées, la durée de location est tacitement reconduite d'année en année.

Article 4. Conditions financières

L'Adhèrent loueur devra verser au PSUC CK le jour de la signature une somme de 50€ (cinquante euros) au titre de la location. Cette somme sera encaissée dès sa remise.
A chaque nouveau 31 décembre, une somme de 50€ sera demandée à l'Adhèrent loueur pour couvrir l'usage du bateau pour l'année à venir. Cette somme sera encaissée dès sa remise.

Aucun remboursement ne sera restitué à l'Adhèrent loueur en cas de départ du PSUC CK en cours d'année ou de non utilisation du kayak.

Article 5 : Engagements de l'Adhérent loueur

Engagement de l'Adhèrent loueur pour la mise à disposition du kayak décrit dans l'article 2 par le PSUC CK.

- L'Adhèrent loueur s'engage à stocker le kayak dans le local du PSUC CK

- L'Adhèrent loueur s'engage à n'utiliser le kayak que dans le cadre de compétitions auxquelles participe le PSUC CK.

- L'Adhèrent loueur s'engage à réparer le kayak et à le maintenir en l'état.

- L'Adhèrent loueur s'engage à restituer le kayak s'il quitte le PSUC CK. La location s'arrête d'elle-même et les conditions financières s'appliquent conformément à l'article 4.

- L'Adhèrent loueur s'engage à restituer le kayak s'il ne participe pas régulièrement aux compétitions auxquelles le PSUC CK s'inscrit. La location s'arrête d'elle-même et les conditions financières s'appliquent conformément à l'article 4.

- L'Adhèrent loueur s'engage à restituer le kayak en bon état et réparé. Si ce n'était pas le cas, le PSUC CK pourra lui demander une compensation financière du montant des réparations non réalisées.

- L'Adhèrent loueur ne pourra ni céder ni sous-louer le kayak par contre il pourra dans le cadre d'une journée de compétition prêter le kayak à un autre joueur/adhérant du club mais restera responsable devant le PSUC CK des éventuelles dégradations donc réparations.

Fait à . . . . . , en 2 exemplaires, Le …… /…... / 20..

	L'Adhérent Loueur	PSUC CK
Nom du représentant		
Signature		

ANNEXE 6 – Questionnaire de santé

QUESTIONNAIRE DE SANTE « QS – SPORT »

Ce questionnaire de santé permet de savoir si vous devez fournir un certificat médical pour renouveler votre licence sportive.

Répondez aux questions suivantes par OUI ou par NON*	OUI	NON
Durant les 12 derniers mois		
Un membre de votre famille est-il décédé subitement d'une cause cardiaque ou inexpliquée ?		
Avez-vous ressenti une douleur dans la poitrine, des palpitations, un essoufflement inhabituel ou un malaise ?		
Avez-vous eu un épisode de respiration sifflante (asthme) ?		
Avez-vous eu une perte de connaissance ?		
Si vous avez arrêté le sport pendant 30jours ou plus pour des raisons de santé, avez-vous repris sans l'accord d'un médecin ?		
Avez-vous débuté un traitement médical de longue durée (hors contraception et désensibilisation aux allergies) ?		
A ce jour		
Ressentez-vous une douleur, un manque de force ou une raideur suite à un problème osseux, articulaire ou musculaire (fracture, entorse, luxation, déchirure, tendinite, etc...) survenu durantles 12 derniers mois ?		
Votre pratique sportive est-elle interrompue pour des raisons de santé?		
Pensez-vous avoir besoin d'un avis médical pour poursuivre votre pratique sportive ?		
*NB : Les réponses formulées relèvent de la seule responsabilité du licencié		

Si vous avez répondu NON à toutes les questions :
Pas de certificat médical à fournir. Simplement attestez, selon les modalités prévues par la FFCK avoir répondu NON à toutes les questions lors de la demande de renouvellement de la licence.

Si vous avez répondu OUI à une ou plusieurs questions :
Certificat médical à fournir. Consultez un médecin et présentez-lui ce questionnaire renseigné.

Attestation santé pour le renouvellement d'une licence sportive FFCK *

Nom et Prénom de l'adhérent :
Numéro de licence de l'adhérent :

Je soussigné.e. , atteste sur l'honneur, avoir répondu négativement à toutes les rubriques du questionnaire de santé ci-dessus.

Fait à , le

Signature du pratiquant ou de son représentant légal

* Attestation à remettre au club

QUESTIONNAIRE DE SANTE « QS – SPORT »

Questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur en vue de l'obtention, du renouvellement d'une licence d'une fédération sportive ou de l'inscription à une compétition sportive autorisée par une fédération délégataire ou organisée par une fédération agréée, hors disciplines à contraintes particulières *(Annexe II-23, art. A. 231-3 du code du sport)*

Avertissement à destination des parents ou de la personne ayant l'autorité parentale : Il est préférable que ce questionnaire soit complété par votre enfant, c'est à vous d'estimer à quel âge il est capable de le faire. Il est de votre responsabilité de vous assurer que le questionnaire est correctement complété et de suivre les instructions en fonction des réponses données.

Faire du sport : c'est recommandé pour tous. En as-tu parlé avec un médecin ? T'a-t-il examiné (e) pour te conseiller ? Ce questionnaire n'est pas un contrôle. Tu réponds par OUI ou par NON, mais il n'y a pas de bonnes ou de mauvaises réponses. Tu peux regarder ton carnet de santé et demander à tes parents de t'aider.		
Tu es une fille un garçon	Ton âge : __ ans	
Depuis l'année dernière	**OUI**	**NON**
Es-tu allé (e) à l'hôpital pendant toute une journée ou plusieurs jours ?		
As-tu été opéré (e) ?		
As-tu beaucoup plus grandi que les autres années ?		
As-tu beaucoup maigri ou grossi ?		
As-tu eu la tête qui tourne pendant un effort ?		
As-tu perdu connaissance ou es-tu tombé sans te souvenir de ce qui s'était passé ?		
As-tu reçu un ou plusieurs chocs violents qui t'ont obligé à interrompre un moment une séance de sport ?		
As-tu eu beaucoup de mal à respirer <u>pendant</u> un effort par rapport à d'habitude ?		
As-tu eu beaucoup de mal à respirer après un effort ?		
As-tu eu mal dans la poitrine ou des palpitations (le cœur qui bat très vite) ?		
As-tu commencé à prendre un nouveau médicament tous les jours et pour longtemps ?		
As-tu arrêté le sport à cause d'un problème de santé pendant un mois ou plus ?		
Depuis un certain temps (plus de 2 semaines)		
Te sens-tu très fatigué (e) ?		
As-tu du mal à t'endormir ou te réveilles-tu souvent dans la nuit ?		
Sens-tu que tu as moins faim ? que tu manges moins ?		
Te sens-tu triste ou inquiet ?		
Pleures-tu plus souvent ?		
Ressens-tu une douleur ou un manque de force à cause d'une blessure que tu t'es faite cette année ?		
Aujourd'hui		
Penses-tu quelquefois à arrêter de faire du sport ou à changer de sport ?		
Penses-tu avoir besoin de voir ton médecin pour continuer le sport ?		
Souhaites-tu signaler quelque chose de plus concernant ta santé ?		
Questions à faire remplir par tes parents		
Quelqu'un dans votre famille proche a-t-il eu une maladie grave du cœur ou du cerveau, ou est-il décédé subitement avant l'âge de 50 ans ?		
Etes-vous inquiet pour son poids ? Trouvez-vous qu'il se nourrit trop ou pas assez ?		
Avez-vous manqué l'examen de santé prévu à l'âge de votre enfant chez le médecin ? *(Cet examen médical est prévu à l'âge de 2 ans, 3 ans, 4 ans, 5 ans, entre 8 et 9 ans, entre 11 et 13 ans et entre 15 et 16 ans.)*		

Si tu as répondu OUI à une ou plusieurs questions, tu dois consulter un médecin pour qu'il t'examine et voit avec toi quel sport te convient. Au moment de la visite, donne-lui ce questionnaire rempli.